

64020 - Cité scientifique des jeunes : Le Vaisseau

**Proposition de mécénat entre le Département du  
Bas-Rhin/Vaisseau et le Crédit Mutuel Strasbourg-  
Campagne**

CP/2019/390

**Service chef de file :**

K - Mission culture et tourisme

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de reconduire la convention de mécénat entre le Département du Bas-Rhin/Le Vaisseau et le Crédit Mutuel - District de Strasbourg-Campagne.

Dans le cadre de sa politique d'optimisation de ses ressources de financement, le Vaisseau s'ouvre à des partenariats permettant de stimuler des actions de mécénat afin d'accompagner le développement de sa politique culturelle.

Ces actions sont encadrées par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 –art. 238 bis du Code Général des Impôts relative au mécénat.

Ainsi, pour l'année 2019, la société Crédit Mutuel –district de Strasbourg-Campagne- a souhaité soutenir les activités de médiation et de vulgarisation de la culture scientifique développées par le Vaisseau.

Le Crédit Mutuel est engagé depuis plusieurs années aux côtés du Vaisseau sur les actions globales de médiation culturelle. Le Crédit Mutuel souhaiterait s'engager une nouvelle fois à verser au Département du Bas-Rhin une somme d'un montant de 10 000 € TTC, pour l'année 2019.

Cette somme est destinée à enrichir la programmation culturelle pour le public familial. En-dehors des expositions, ce public peut accéder gratuitement à toutes sortes d'activités (open-ateliers, ateliers parent-enfant, ateliers jardin, mini-conférences, ...).

Dans le cadre de ce mécénat, le Vaisseau proposerait au Crédit Mutuel de bénéficier de contreparties à hauteur de 25 % maximum du don octroyé (soit 2 500 €), contreparties qui pourront se concrétiser par la remise de billets d'entrée, de mises à disposition d'espaces pour des manifestations privées, ou un panachage des deux.

Sur avis favorable de la Commission Enfance Famille Education, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la proposition de mécénat du Crédit Mutuel ainsi que les contreparties proposées par le Vaisseau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve la reconduction et les termes de la convention de mécénat jointe en annexe entre le Département du Bas-Rhin/Le Vaisseau et le Crédit Mutuel - district de Strasbourg-Campagne,*

*- autorise son président à signer la convention.*

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY